



PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2023 - 2025

Foyer de Vie
Lysander

 **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences 

Le projet d'établissement du Foyer de Vie Lysander a été

- > soumis à l'avis du Conseil de la Vie Sociale lors de la séance du 25/05/2023,
- > soumis à l'avis du Comité Social et Economique lors de la séance du 13/07/2023,
- > approuvé par le Conseil d'Administration de l'Apei Périgueux lors de la séance du 03/10/2023.

SOMMAIRE

1- LA PRESENTATION DE L'APEI PERIGUEUX	1
1-1 L'Apei Périgueux	1
1-2 Les établissements et services de l'Apei Périgueux	4
1-3 Les orientations associatives	5
2- LES PRINCIPES D'INTERVENTION, DE PREVENTION DE LA MALTRAITANCE ET DE PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE	6
3- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	10
3-1 L'histoire de l'établissement	10
3-2 Le cadre légal et ses missions	10
4- LA PRESENTATION DU PUBLIC ACCUEILLI	11
5- LES MODALITES D'ORGANISATION ET DE MISES EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS	12
5-1 Les critères et les modalités d'admission	12
5-2 Les objectifs et les modalités de mise en œuvre des accompagnements des personnes	13
5-2.1 L'accompagnement dans les actes de la vie courante	13
5-2.2 L'accompagnement médical, à la santé, à la prévention	13
5-2.3 L'accompagnement aux activités, aux loisirs	14
5-2.4 L'accompagnement à la Vie affective et sexuelle	16
5-2.5 L'accompagnement à la mobilité	17
5-2.6 L'accompagnement à la communication (communications alternatives et améliorées)	17
5-2.7 L'accompagnement au Vieillessement des personnes	17
5-2.8 L'accompagnement à la fin de Vie	18

5-3	Les prestations hôtelières au service de l'accompagnement	18
5-4	Les critères et les modalités de fin d'accompagnement	19
5-5	La place de l'entourage dans l'accompagnement	19
5-6	Les partenariats, les réseaux et l'ouverture de l'établissement	20
5-7	La participation et la représentation des personnes accompagnées	21
5-7.1	Le projet d'accompagnement personnalisé	21
5-7.2	Le Conseil de la Vie Sociale	22
5-7.3	La commission menu	23
6-	LES RESSOURCES MISES A DISPOSITION	24
6-1	Les ressources humaines	24
6-1.1	Les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines	24
6-1.2	La structuration des compétences et des qualifications	24
6-1.3	L'organisation / déploiement des ressources humaines	25
6-1.4	L'organisation des réunions	25
6-1.5	La formation professionnelle et le développement des compétences	26
6-1.6	L'analyse des pratiques professionnelles et la régulation des équipes	27
6-2	Les ressources immobilières et matérielles	27
6-2.1	Les bâtiments	27
6-2.2	Les équipements au profits des accompagnements	27
6-2.3	Les logiciels d'informations	28
6-3	Les ressources financières	28
7-	LES AXES DE DEVELOPPEMENT	29
7-1	La présentation du diagnostic	29
7-2	La présentation du plan d'actions	30

1- La présentation de l'Apei Périgueux

1-1 L'Apei Périgueux

■ Le projet de l'Apei Périgueux

L'Apei Périgueux est une association créée en 1970 par des parents et amis de personnes en situation de handicap. Elle accueille et accompagne des personnes présentant des incapacités durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.¹

L'accompagnement est proposé tout au long de la vie, qu'il s'exerce au sein d'un établissement ou dans le milieu familial ou social.

L'action de l'association s'étend sur le département de la Dordogne et, si besoin pour des établissements ou dispositifs spécifiques, sur la Nouvelle-Aquitaine ou le territoire national (handicap rare).

L'Apei Périgueux poursuit trois missions principales :

- > La défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille, auprès notamment des acteurs publics.
- > La mise en œuvre d'un accompagnement adapté, de qualité et diversifié en direction des personnes en situation de handicap.
- > La mise en place d'un soutien aux familles et aidants.

■ Les différents publics accompagnés

> **Handicap mental**

Il qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale). Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, ...

> **Handicap psychique**

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie qui se manifeste par des troubles psychiques graves et n'implique généralement pas de déficience intellectuelle. Il s'agit souvent d'un handicap invisible qui se traduit par une altération de la pensée, de l'humeur, un déficit relationnel, des difficultés de concentration.

> **Polyhandicap**

Il est un handicap grave à expressions multiples avec déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde. Il entraîne une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, de communication et de relation.

¹ Article 1 de la Convention Internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

> **Traumatisme crânien / Lésion cérébrale acquise**

Le traumatisme crânien est une lésion cérébrale d'origine traumatique. On y associe les autres lésions cérébrales acquises (AVC, rupture d'anévrisme, ...).

Les séquelles sont multiples : difficultés motrices, troubles neurosensoriels, troubles cognitifs, modifications du comportement et de la personnalité.

> **Handicap sensoriel**

Le handicap sensoriel est le résultat d'incapacités liées à une déficience auditive et/ou visuelle. Ce type de handicap amène, entre autres, des difficultés dans la communication et par conséquent des problèmes d'intégration de la personne.

Les difficultés des personnes en situation de handicap doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

■ **L'organisation politique**

Sur le plan politique, l'association est pilotée par :

- > Un **Conseil d'Administration** composé au plus de 27 membres,
- > Un **Bureau** composé au plus de 13 membres dont les 6 administrateurs délégués des établissements.

Elle comprend également les instances suivantes :

- > Un **Conseil d'Orientation** regroupant les membres du Bureau, les cadres de direction et les cadres de la direction générale.
- > **Cinq commissions** :
 - Commission « Santé »,
 - Commission « Finances »,
 - Commission « Action Familiale »,
 - Commission « Communication »,
 - Commission « Ethique ».

Un **Administrateur Délégué** est présent au côté de chaque direction d'établissement(s). Les administrateurs délégués sont issus du Conseil d'Administration de l'Apei Périgueux. Ils sont le vecteur de la politique associative au sein de l'établissement. Ils représentent, avec voix délibérative, l'association au sein du Conseil de la Vie Sociale. Ils accompagnent la direction lors de difficultés ou de situations graves vécues par les personnes en situation de handicap et/ou leur famille. Ils animent également l'action familiale et les relations avec les familles au sein de l'établissement.

■ L'organisation gestionnaire

L'Apei Périgueux compte à ce jour :

- > 12 établissements médico-sociaux :
 - 1 **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)**
 - 1 **Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)**
 - 2 **Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)**
 - 5 **Foyers de Vie (FV)**
 - 2 **Foyers d'Hébergement (FH)**
 - 1 **Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**
- > 1 service médico-social :
 - **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
- > 1 service social
 - **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**
- > 2 **Entreprises Adaptées (EA)**

Le contrôle, le soutien et la coordination des établissements sont mis en œuvre par la direction générale. Celle-ci est organisée autour de différents pôles :

- > Comptabilité et finances,
- > Gestion des Ressources Humaines,
- > Systèmes d'Information,
- > Communication,
- > Qualité et développement.

■ Les réseaux

L'Apei Périgueux est membre de plusieurs unions nationales :

- > L'Unapei : Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées.
- > L'Anpsa : Association nationale pour les personnes sourdaveugles.
- > L'UNEA : Union Nationale des Entreprises Adaptées.
- > Le GPF : Groupe Polyhandicap France.
- > L'AFTC : Association des Familles de Traumatés Crâniens.

1-2 Les établissements et services de l'Apei Périgueux

L'Apei Périgueux est organisée en 3 pôles :

HABITAT & ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

MAS Héliodore

24750 Boulazac Isle Manoire – Atur

- 54 places
- Adultes en situation de polyhandicap
- Accueil permanent / temporaire / de jour

EEAP Calypso

24750 Boulazac Isle Manoire – Atur

- 28 places
- Enfants et adolescents en situation de polyhandicap
- Accueil permanent / temporaire / de jour

FV-FAM Résidence Val de Dronne

24600 Ribérac

- 32 places (FAM)
- 9 places (FV)
- Adultes traumatisés crâniens
- Accueil permanent / temporaire

TRAVAIL

ESAT Osea

24420 Antonne et Trigonant

24750 Trélissac

24350 Tocane Saint Apre

- Environ 240 travailleurs
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Dispositif d'Emploi Accompagné
- Temps plein / Temps partiel

EA Osea

24450 Miallet

EA Restauvèzère

24640 Saint Eulalie d'Ans

DIRECTION GÉNÉRALE

24 750 Boulazac Isle Manoire

HABITAT & VIE SOCIALE

FV La Peyrouse

24510 Saint Félix de Villadeix

- 20 places
- Adultes en situation de surdi-cécité
- Accueil permanent / temporaire

FV Lou Prat Doù Solelh

24600 Ribérac

- 38 places
- Adultes vieillissants en situation de handicap mental
- Accueil permanent / temporaire

FV Lysander

24330 Bassillac et Auberoche

- 75 places
- Adultes en situation de handicap mental
- Accueil permanent / temporaire / de jour / d'urgence

FV-FAM Le Bercail

24170 Sainte Foy de Belvès

- 16 places (FAM)
- 54 places (FV)
- Adultes en situation de handicap mental
- Accueil permanent

FH-SAVS-GEM Les Résidences de l'Isle

FH

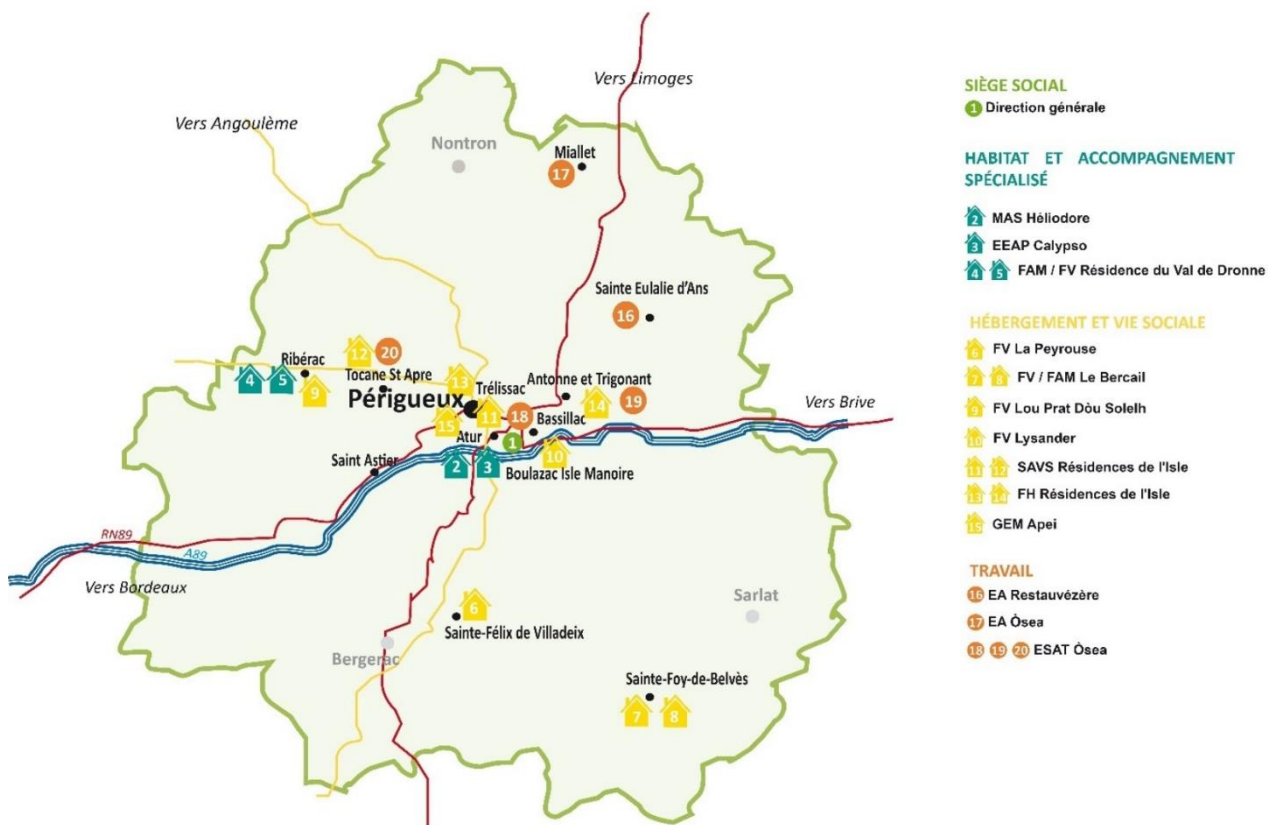
- 40 places (Antonne et Trigonant)
- 30 places (Trélissac)
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Accueil permanent

SAVS

- 70 places
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Accompagnement permanent

Groupe d'Entraide Mutuelle

- Accueil dans les locaux sur Périgueux
- Personnes cérébro-lésées vivant à leur domicile



1-3 Les orientations associatives

Les orientations associatives sont consignées dans le **projet associatif 2023-2030**, validé par l'Assemblée Générale de l'Apei Périgueux en date du 23 juin 2023. Elles sont complétées de défis.

Orientation 1 : Placer au cœur de tous les accompagnements la notion de « parcours de vie »

- > Renforcer l'accompagnement aux différentes étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap.
- > Permettre à chacun de trouver sa place dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'autodétermination.
- > Développer les passerelles entre les établissements, et entre les établissements et l'environnement.
- > Être en veille sur les outils de communication adaptée favorisant l'expression des personnes.

Orientation 2 : Innover pour mieux répondre aux besoins des personnes et des familles

- > Diversifier la palette des solutions d'habitat.
- > Proposer de nouvelles réponses en matière de prévention et d'accès aux soins.
- > Proposer de nouvelles réponses en matière d'accompagnement du vieillissement des personnes et des familles.
- > Proposer de nouvelles réponses d'accompagnement pour accompagner l'inclusion des personnes par le travail.
- > Renforcer l'accès à la scolarisation.
- > Renforcer l'offre de service aux familles.

Orientation 3 : Renforcer la capacité à coopérer pour rendre la société plus inclusive

- > Rendre l'Apei Périgueux visible.
- > Encourager la participation des personnes à la vie sociale du territoire.
- > Promouvoir la culture de la coopération et du réseau.

Orientation 4 : Réaffirmer la militance de l'association

- > Garantir l'accès aux droits des personnes et des familles.
- > Peser sur les politiques du handicap et la transformation de l'offre en lien avec nos valeurs
- > Agir pour les professionnels pour donner du sens à leur engagement.
- > Mettre en œuvre une politique de Responsabilité Sociétale des Organisations.

2- Les principes d'intervention, de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Les établissements et services de l'Apei Périgueux accompagnent les personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les principes d'intervention suivants.

LE RESPECT

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à respecter les droits humains et universels de chaque personne (les personnes accueillies, les personnes accompagnées, les familles, les professionnels, les bénévoles, les partenaires, ...).

Ces droits peuvent être issus de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie, de la Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée, ...

Chaque personne accompagnée, accueillie, salariée, intervenante... est respectée dans sa dignité et son intégrité, dans son intimité, dans ses droits, en tant qu'être unique et libre de son choix de vie, de ses croyances, de son identité et de son orientation sexuelles, de sa vie spirituelle, ...

L'AUTO-DÉTERMINATION

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à permettre à chaque personne accompagnée d'être actrice de sa vie en lui offrant la possibilité d'exercer le droit de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.

Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacune de participer à la société en tant que citoyenne et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie.

Chaque professionnel de l'Apei Périgueux s'engage à mettre en place la démarche d'autodétermination au cœur de ses interventions.

LA PLACE DES FAMILLES

L'association, ses établissements et services, portent une attention continue aux besoins et attentes des familles, des proches, aux solutions de répit et d'aide aux aidants. Les familles et proches doivent se sentir en sécurité, entendues et en confiance.

L'Apei Périgueux agit en proximité pour que proches et familles soient le moins isolé possible et obtiennent écoute, soutien, conseils et informations.

L'ACCESSIBILITÉ

Les interventions doivent être pensées dans leur accessibilité la plus large : offrir systématiquement la possibilité d'un accès à tout pour tous.

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux interroge dans ses interventions les multi-facettes de l'accessibilité : physique, à l'information, à la communication, à la Vie de la Cité, à la citoyenneté, ...

LA COMPLEMENTARITÉ ET LA TRANSVERSALITÉ

La complémentarité et la transversalité doivent être au service de la continuité des parcours. Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à renforcer les modalités de ses accompagnements, à poursuivre la mise en œuvre d'accompagnements modulables, à développer les passerelles inter-établissements et services au sein de l'Apei Périgueux et auprès de l'ensemble des partenaires du territoire.



LA CONTINUITÉ D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PARCOURS

Le principe de continuité d'accompagnement permet de garantir un accueil et un accompagnement d'une personne en situation de handicap à tout instant. Pour mettre en œuvre cette continuité, les établissements et services mobilisent différents dispositifs : ouverture permanente, accueil d'urgence, accueil temporaire, accueil de jour, stages, ... Le parcours de Vie recouvre le cheminement individuel et accompagné de chaque personne en situation de handicap dans les différentes dimensions de la Vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. La continuité des parcours de Vie est un enjeu de qualité de Vie et de bien-être, donc de santé. Les établissements et services de l'Apei Périgueux s'attachent à ce que la continuité des parcours des personnes soit assurée évitant ainsi toute rupture ou absence de solution.

LA TRANSITION INCLUSIVE

La transition inclusive est la mise en mouvement de différents acteurs : personnes accompagnées, citoyens, familles, professionnels, acteurs politiques, économiques, associatifs, éducatifs, ... visant à la création d'un environnement où toutes les personnes sont respectées de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités en termes d'habitat, de santé, d'éducation, de travail, de loisirs, de citoyenneté, ...

Ces mouvements obligent chacun de ces acteurs à sortir de ses habitudes, à faire évoluer ses pratiques d'accompagnement, à travailler ensemble et en coopération, notamment avec le milieu ordinaire, avec le droit commun, à faire évoluer sa culture professionnelle.

LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE / LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

L'Apei Périgueux s'appuie sur la définition de la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance.

« Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

Les actes de maltraitance revêtent plusieurs formes :

- > Maltraitance physique,
- > Maltraitance sexuelle,
- > Maltraitance psychologique,
- > Maltraitance matérielle et financière,
- > Négligence, abandon,
- > Discrimination,
- > Exposition à un environnement violent. »

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux met en œuvre la politique associative de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance :

- > Former et sensibiliser les professionnels ; conduire des analyses de pratiques professionnelles.
- > Informer par une communication adaptée les personnes accueillies ou accompagnées, les familles et/ou les proches, les professionnels, les bénévoles, les stagiaires, sur les droits des personnes accompagnées, sur les règles de fonctionnement des établissements et services, sur l'engagement associatif en matière de bientraitance/maltraitance et ses modalités de mise en œuvre.
- > Identifier les situations à risque au domicile familial et/ou en établissement et/ou dans la Cité.
- > Traiter dans les meilleurs délais toute situation de maltraitance repérée afin de protéger la personne et signaler tout événement auprès des autorités compétentes.

3- Présentation de l'établissement

3-1 L'histoire de l'établissement

Le Foyer de Vie² " Lysander " est situé sur la commune de Bassillac et Auberoche dans l'arrondissement de Périgueux. Bassillac et Auberoche est une commune de 1755 habitants et de 18.73 km² de superficie, située sur la route départementale D5. Elle fait partie du canton de Saint-Pierre de Chignac. Cet établissement a ouvert ses portes en octobre 1996 avec 32 résidents internes et 7 externes, avec un agrandissement en 2012 qui a porté l'effectif à 75 résidents.

L'extension et la construction d'une nouvelle unité d'hébergement a permis d'accueillir un jeune public provenant des établissements pour enfants et relevant de l'Amendement Creton.

3-2 Le cadre légal et ses missions

Le FV Lysander est destiné (selon une réponse ministérielle J.O.17055 du 20/08/1990) a accueillir des personnes handicapées qui ne possèdent pas une capacité suffisante pour exercer une activité professionnelle, même en milieu protégé, mais qui, néanmoins, ont une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes...

Les Foyers de Vie ou Occupationnel sont régis par différentes loi reprises dans le Code de l'Action Sociale et des Familles³.

- > Le FV est un établissement médico-social placé sous l'autorité du Conseil Départemental au titre de l'article L.312-1, I, 16° du CASF.
- > Il est soumis au régime de l'autorisation au titre de l'article L.313-1 du CASF. Le Conseil départemental a renouvelé son autorisation au 2 janvier 2017, pour 15 ans.
- > En matière de tarification, les FV sont financés par les contributions des usagers et l'aide sociale. Celles-ci sont fixées par le Conseil Départemental telles que définies par les articles R344-29 à R344-33 du CASF. Les FV inscrivent leur budget dans le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens⁴ de l'Apei Périgueux.

Au Foyer de Vie Lysander,

- > Les résidents accueillis présentent des potentialités et diver de degrés d'autonomie ;
- > Les résidents sont tous adultes ;
- > L'accueil est mixte ;
- > L'accueil des résidents est prioritairement départemental

² Lire FV dans l'ensemble du document

³ Lire CASF dans l'ensemble du document

⁴ Lire CPOM dans l'ensemble du document

4- La présentation du public accueilli

Il est possible de mieux définir ce qui caractérise la population accueillie autour des caractéristiques générales relevées sur les 3 unités d'hébergement du Foyer de Vie Lysander :

Résidents du pavillon Alizée/Goéland (25 personnes) :

Personnes Vieillissantes en perte d'autonomie, avec un accompagnement du quotidien renforcé, et une stimulation pour un maintien de l'autonomie avec des activités adaptées à la spécificité du vieillissement.

Résidents du pavillon Epsilon/Luciole (16 personnes) :

Hétérogénéité des personnes accueillies sur ce pavillon avec une population avec et sans trouble du comportement, **une autonomie sur le quotidien qui nécessite beaucoup de vigilance, une communication difficile** pour une majorité de résidents qui doit être compensée par des outils adaptés.

Résidents du pavillon Zéphyr/ Morane (16 personnes) :

- > Public jeune, globalement plus autonome que sur les 2 autres pavillons.
- > Nouveau public accueilli principalement porteur **d'un handicap psychique ou de troubles du spectre de l'autisme (TSA)**. Parmi ce public, certains ont des capacités pour travailler en ESAT à court ou moyen terme et peuvent s'inscrire dans le projet d'insertion professionnelle développé sur le Foyer de Vie pour une meilleure évaluation et préparation au travail : restaurant « l'Envol » et atelier de production de bougies.

- > **Les personnes en situation de handicap psychique** sont peu nombreuses, mais leur situation va concerner la totalité de l'institution. Concrètement, leurs capacités fonctionnelles sont plus développées que celle des autres résidents. Elles ont moins besoin d'aide technique pour s'alimenter, faire leur toilette, se déplacer. En revanche, elles ont besoin **d'une aide éducative très structurée**, avec des actions coordonnées. La psychologue décrit chez ces personnes « un mode affectif très instable » dont l'accompagnement doit tenir compte.

- > **Pour les personnes atteintes de trouble du spectre de l'autisme**, il s'agit d'un trouble neurodéveloppemental. Le projet d'établissement doit être conçu pour pouvoir répondre à l'ensemble des troubles du spectre de l'autisme (de façon dimensionnelle et non catégorielle). Cependant, du fait de la diversité des situations et de la singularité de la personne, chaque accompagnement doit être très personnalisé. Chaque recommandation est à moduler pour une personne donnée en fonction de son profil (capacités d'expression et d'autonomie, sévérité des troubles autistiques, particularités sensorielles...)

5- Les modalités d'organisation et de mises en œuvre des accompagnements

5-1 Les critères et les modalités d'admission

Le FV Lysander possède une autorisation pour l'accueil de **75 personnes adultes**. Conformément à son autorisation, l'accueil au FV est réparti selon les modalités suivantes :

- > 57 places d'accueil permanent,
- > 17 places d'accueil de jour,
- > 1 place d'accueil temporaire ou d'urgence (durée limitée de 90 jours maximum par an en mode séquentiel, à temps complet ou partiel).

Toutes ces formes d'accueil peuvent être modulées afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes et de leurs familles.

L'établissement **accueille prioritairement** :

- > Au titre de l'accueil permanent, les résidents du département de la Dordogne (exceptionnellement des départements limitrophes).
- > Au titre de l'accueil de jour, les personnes résidant sur l'agglomération de Périgueux et ses proches alentours.

Un **projet de stage** est établi pour une découverte mutuelle et permettre aux professionnels d'évaluer les capacités et les possibilités d'adaptation de la personne en vue de son intégration future au Foyer de Vie.

Suite à la période d'observation, une synthèse est réalisée en équipe et validée par la direction qui prend la décision de l'admission de la personne.

L'évaluation de stage doit mettre en avant les critères suivants :

- > Autonomie physique et intellectuelle suffisante pour accomplir les actes de la vie courante. L'aide apportée par un tiers ne peut être que partielle sur les différents temps du quotidien (activités, repas, habillage...).
- > Inscription du résident dans des activités en interne et en externe qui répondent à son projet d'accompagnement personnalisé.
- > L'établissement est non médicalisé et doit pouvoir répondre aux besoins de la personne accueillie.

L'admission est donc soumise à :

- > l'âge de la personne : 20 ans et plus,
- > un avis d'orientation, en cours de validité, de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées⁵,
- > une notification d'aide sociale et de versement de l'AAH en cours de validité.
- > La constitution d'un dossier administratif et médical.
- > une validation de l'équipe de direction après réalisation d'un stage et d'une évaluation des besoins.
- > la signature d'un contrat de séjour et l'acceptation d'un règlement de fonctionnement.

⁵ Lire CDAPH dans l'ensemble du document.

Une fois la personne accueillie, son représentant légal et l'établissement s'engage au respect des **conditions financières** suivantes.

Chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, le Président du Conseil Départemental de la Dordogne fixe par arrêté le tarif du Foyer de Vie Lysander (prix de journée) pour l'exercice budgétaire en cours.

Le Président de l'Association gestionnaire et le Directeur du Foyer de Vie sont chargés de l'exécution de l'arrêté.

Une facture mensuelle est adressée à terme échu au service tarification de l'aide sociale du département dont dépend le résident. Ce document relève le nombre de jours de présence mensuelle (chaque journée entamée est due dans sa totalité).

La famille ou le représentant légal du résident reste gestionnaire tant de la déclaration des ressources que du reversement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) auprès de la trésorerie du département d'origine.

5-2 Les objectifs et les modalités de mise en œuvre des accompagnements des personnes

5-2.1 L'accompagnement dans les actes de la vie courante

L'accompagnement doit être adapté aux besoins et attentes de chaque personne. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même sans influence et à la juste mesure de ses capacités est un apprentissage auquel doivent répondre les différentes modalités d'accompagnement.

Chaque résident est invité, en fonction de ses capacités, à réaliser diverses tâches de la vie quotidienne visant à l'aider à développer ou maintenir certains acquis voire soutenir de nouveaux apprentissages.

De plus, les résidents sont également sollicités autour de tâches collectives quotidiennes avec une organisation basée sur la notion de groupe qui participe au développement d'une identité sociale (être reconnu dans ce que l'on fait...).

- > Participation à l'entretien des espaces verts
- > Participation aux tâches ménagères
- > Participation à des tâches de lingerie
- > Participation à la cuisine...

5-2.2 L'accompagnement médical, à la santé, à la prévention

- > **Garantir et améliorer la qualité et la continuité des soins par :**
 - une meilleure organisation et coordination des soins en profitant de l'arrivée de 3 médecins à l'association (2 médecins généralistes, 1 psychiatre) et de la création de la commission santé au niveau de l'association.
 - en réévaluant les fiches de poste précisant le rôle de chaque professionnel de santé (infirmier/aide-soignant) et ses modalités de collaboration.
 - en réévaluant l'ensemble des protocoles et en élaborant de nouveaux.

- > **Garantir et améliorer la qualité de la prévention en matière de santé :**
 - en réalisant les dépistages obligatoires.
 - en organisant des ateliers de prévention (bucco-dentaire , hygiène ...)
- > **Améliorer la gestion des situations d'urgence :**
 - en définissant les situations d'urgence et rédigeant des protocoles de conduites à tenir par le personnel soignant et éducatif.
- > **Lutter contre les troubles nutritionnels :**
 - en élaborant des protocoles/procédures de prévention et de traitement des troubles nutritionnels.
- > **Former les personnels aux différentes pathologies.**
 - mettre à la disposition du personnel des personnes ressources (Dr Rivière, Dr Roy, Mr Gurtler...) pour former et faciliter l'expression des difficultés des professionnels face à l'accompagnement des personnes aux pathologies spécifiques.
- > **Accompagner les personnes en fin de vie :**
 - mettre en place une convention avec l'équipe spécialisée de l'établissement hospitalier le plus proche (Périgueux).
 - organiser des formations du personnel soignant et éducatif concernant la prise en charge des patients en fin de vie et de leur entourage.

5-2.3 L'accompagnement aux activités, aux loisirs

La question du rythme de la vie quotidienne dépend des potentialités et des besoins de chaque résident. L'analyse des besoins, des attentes et souhaits de la personne sont les éléments pris en compte dans le cadre de la définition du Projet d'Accompagnement Personnalisé et des accompagnements proposés.

Ce travail est au plus près des besoins repérés en fonction des caractéristiques des personnes et s'organise autour de nombreuses activités :

Au sein du Foyer de Vie Lysander, il existe plusieurs activités qui se déclinent autour de 6 grands types :

- les activités d'expression et de communication,
- les activités manuelles et créatives,
- les activités physiques et sportives,
- les activités sociales et culturelles,
- les activités de bien-être et de détente,
- les temps personnels et de loisirs.

Les activités sont en lien avec le Projet d'Accompagnement Personnalisé. Tout au long de son accueil, les demandes du résident ou de son représentant légal doivent être prises en compte. Elles sont un moyen de :

- découvrir et permettre l'épanouissement de la personne,
- développer une dimension valorisante et une reconnaissance par les activités,
- rythmer la vie de façon régulière, de planifier et de donner des repères dans le temps,
- rompre l'isolement et favoriser les échanges,

- développer les potentialités et/ou maintenir les acquis du résident,
- apprendre, se perfectionner, s'adapter aux codes sociaux,
- développer l'expression et la créativité,
- renforcer des centres d'intérêt.

Le résident choisit les activités en fonction de ses besoins et de ses capacités.

L'équipe est vigilante au refus de participation aux différentes activités. Ce refus ne doit pas être systématique, ne doit pas être le signe d'un malaise ou d'une difficulté à aller vers le groupe mais un choix délibéré du résident pour un mode de loisir individuel.

Les activités sont organisées à différents niveaux :

- en interne et en externe
- selon les besoins et les attentes des résidents,
- selon les capacités de chacun,
- selon le moment, semaine ou week-end.

Les activités peuvent être :

- organisées et encadrées par le Foyer de Vie,
- en extérieur et accompagnées,
- autonomes et à l'initiative du résident (marche...)

Les activités d'expression et de communication :

- Atelier « communication » permettant d'acquérir diverses techniques d'expression et de communication
- Courrier
- Musique, karaoké
- Groupe de parole

Les activités manuelles et créatives :

- Atelier « Cuisine »
- Activités manuelles
- Ateliers bougies

Les activités physiques et sportives :

- Piscine
- Randonnée
- Equitation
- Sarbacane
- Gym douce
- Sport adapté
- Pétanque

Les activités sociales et culturelles :

- Expositions, concerts, cinéma, restaurant, course, sorties établies en fonction des besoins et des désirs de chaque résident, rencontres à la Fête annuelle du Foyer de Vie.
- Rencontres autour d'évènements festifs, participations diverses au niveau de la vie sociale et culturelle locale, ...

Les activités de bien-être et de détente :

- Piscine, balnéothérapie, détente, musique, espace Snoezelen ...
- Activité soins esthétiques (massage, manucure...)

Les temps personnels et de loisirs :

- Loisirs personnels, temps seuls dans sa chambre, repos, choix de programme radio ou télé, jeux de société, échanges, promenades, sorties, vacances...
- Activités de culte (messe)

Les séjours à l'extérieur :

- Séjours organisés par le FV, organismes extérieurs, familles d'accueil

Les activités favorisant la participation des résidents :

La vie quotidienne est un élément essentiel de l'autonomie et de la socialisation des résidents.

Les tâches quotidiennes sont un moyen pour le résident de s'inscrire dans un processus de valorisation (pour soi mais aussi vis-à-vis des autres). Chaque résident peut par exemple participer au ménage de sa chambre dans la mesure de ses potentialités.

Les résidents sont sollicités autour de tâches collectives quotidiennes avec une organisation basée sur la notion de groupe qui participe au développement d'une identité sociale (être reconnu dans ce que l'on fait...).

- Participation à l'entretien des espaces verts
- Participation aux tâches ménagères
- Participation à la cuisine
- etc...

L'établissement offre également la possibilité aux résidents de bénéficier de temps de séjours en dehors de la structure.

5-2.4 L'accompagnement à la Vie affective et sexuelle

La réflexion autour de la Vie Affective et Sexuelle⁶ fait aujourd'hui partie des fondamentaux de l'association, que ce soit en termes d'écrits que de pratiques sur le terrain. Un chapitre VAS est systématiquement prévu dans chaque projet personnalisé. Les risques sont identifiés dans les rencontres et échanges entre la personne accueillie et ses différentes relations pour limiter ces risques. Pour autant, il n'y a pas une surprotection systématique qui limiterait les relations.

⁶ Lire VAS dans l'ensemble du document

Les professionnels sont formés, les groupes d'analyse des pratiques sont généralisés. La réflexion autour de la VAS se fait en équipe pluridisciplinaire avec des référents éducatifs et soignants. Un bilan annuel à partir d'indicateurs permet l'évaluation de la qualité de l'accompagnement sur ce thème.

5-2.5 L'accompagnement à la mobilité

L'établissement développe des activités qui favorisent l'autonomie de déplacement tout en questionnant et évaluant les éventuelles limites à ces déplacements en équipe pluridisciplinaire (mise en danger et perception du danger). Vivant en périphérie de Périgueux, les résidents les plus autonomes peuvent aller se promener sur les chemins alentours. Les moyens de locomotion limités à proximité du Foyer de Vie ne doivent pas empêcher les déplacements qui sont alors assurés par les accompagnants du Foyer de Vie. Avec 4 véhicules 9 places et 2 véhicules 5 places, les sorties extérieures pour des activités de loisirs, des visites ou des séjours de plusieurs jours sont favorisés.

5-2.6 L'accompagnement à la communication (communications alternatives et améliorées)

L'utilisation de différents outils (Makaton, Facile A Lire et à Comprendre, pictogrammes, tablettes...) doit favoriser un meilleur accompagnement des personnes à déficit de communication et faciliter l'inclusion, en donnant l'opportunité à tous de comprendre et de se faire comprendre. Il s'agit d'avoir recours à divers outils, adaptés à des besoins variés. Les nouvelles technologies en lien avec les besoins des personnes accompagnées doivent faire l'objet d'expérimentations pour répondre à leurs objectifs.

5-2.7 L'accompagnement au Vieillessement des personnes

Avec + de 80% de résidents de plus de 40 ans sur le pavillon Alizé/Goéland en juin 2023, se pose la question de la mise en place d'un projet de soins de qualité inclus dans le projet éducatif mais surtout un travail autour du maintien de l'autonomie.

Ces éléments mettent en avant la nécessaire compétence des personnels à accompagner la perte d'autonomie, à créer de fortes stimulations dans les actes de la vie quotidienne et au cours des activités.

La prise d'initiatives des résidents vieillissants est plus faible et la capacité à demander de l'aide est plus difficile également. Au niveau des relations avec ses pairs, les résidents sur ce pavillon sont également les plus en difficulté.

L'autonomie dans certains actes du quotidien est limitée pour s'alimenter, faire la toilette, s'habiller ou se rendre seuls aux toilettes.

Les déplacements dans l'établissement sont plus difficiles, les personnes vieillissantes doivent bénéficier d'un projet spécifique pour maintenir des sorties régulières et des déplacements en interne nombreux. Le projet de nuit révèle des besoins spécifiques pour ce pavillon en termes d'agitation nocturne même si cela ne concerne encore que peu de résidents.

Le refus de soins reste le plus marqué des 3 pavillons, le projet de soins du pavillon doit pouvoir inclure des actions pour y remédier.

5-2.8 L'accompagnement à la fin de Vie

« La fin de Vie est un temps singulier dans la Vie de toute personne et mérite une attention soutenue de la part des professionnels. Elle accentue notamment la vulnérabilité physique et psychologique des personnes âgées en venant limiter leur pouvoir de décisions. Cette situation soulève de nombreuses questions en particulier au regard du respect des droits et des libertés individuels mais également de la qualité de l'accompagnement ».⁷

Comme le recommande la Haute Autorité de Santé (HAS), il est important de prendre 3 grands déterminants de la qualité de l'accompagnement de fin de Vie des Personnes Handicapées Vieillissantes :

- > La cohérence du parcours de fin de Vie et des objectifs thérapeutiques ;
- > La personnalisation de l'accompagnement et la prise en compte des désirs de la personne, de la douleur ou d'autres symptômes ;
- > La qualité du lien entre les professionnels, les résidents et leur entourage.

Le Foyer de Vie souhaite accompagner dans les meilleures conditions les personnes en fin de Vie.

Plusieurs objectifs :

- > Respecter les désirs des résidents et notamment assurer si possible une fin de Vie à leur domicile (le Foyer de Vie) et préparer les directives anticipées
- > Former les personnels à l'accompagnement de la fin de Vie
- > Formaliser les partenariats par des conventions avec les services et établissements du territoire (EMASP, ...)

5-3 Les prestations hôtelières au service de l'accompagnement

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle et d'une salle de bains.

Les repas sont pris sur chaque unité, en salle de restauration ou en extérieur avec pour objectif de privilégier le choix de chacun et les petits effectifs. Les repas sont en liaison chaude livrés par l'Entreprise Adaptée de l'APEI Périgueux Restauvèzère mais tous retravaillés sur site. De nombreux ateliers cuisine sont proposés pour répondre aux souhaits de chacun. Les régimes doivent faire l'objet d'une prescription médicale comme les textures modifiées.

Le linge est géré par l'Esat d'Antonne.

L'entretien des locaux et des espaces individuels est effectué par le personnel du Foyer de vie en privilégiant le maintien de l'autonomie pour tous les résidents en capacité de gérer l'entretien de leur espace de vie.

⁷ Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles - Accompagner la fin de Vie des personnes âgées à domicile – Novembre 2017

5-4 Les critères et les modalités de fin d'accompagnement

Les contre-indications qui rendent impossibles l'accueil et le maintien en Foyer de Vie :

- > pathologies psychiatriques non stabilisées les rendant dangereuses pour elles-mêmes et les résidents et professionnels,
- > structures psychotiques graves nécessitant des soins constants,
- > handicaps ou maladies sensorielles entraînant la perte ou l'absence d'autonomie,
- > handicaps moteurs nécessitant une tierce personne.

Le Foyer de Vie « Lysander » n'est pas un établissement médicalisé et ne peut accueillir des résidents avec des soins constants. La mise en œuvre de techniques médicales, thérapeutiques et rééducatrices sur le long terme ne pourra se faire sur cet établissement. En collaboration avec le résident et son représentant légal, l'équipe pluridisciplinaire du Foyer de Vie préparera un projet de réorientation vers un établissement médicalisé qui sera en mesure de répondre aux besoins.

La sortie de l'établissement peut être demandée à l'initiative de la personne, de sa famille ou de l'établissement. Dans ce dernier cas (raison de santé, personne ne relevant plus du Foyer de Vie...) l'établissement propose une nouvelle orientation vers une structure plus adaptée (une période de préavis est envisagée).

5-5 La place de l'entourage dans l'accompagnement

Les rencontres informelles et directes sont facilitées, le Foyer de Vie aide les résidents à maintenir au maximum les liens avec leurs proches.

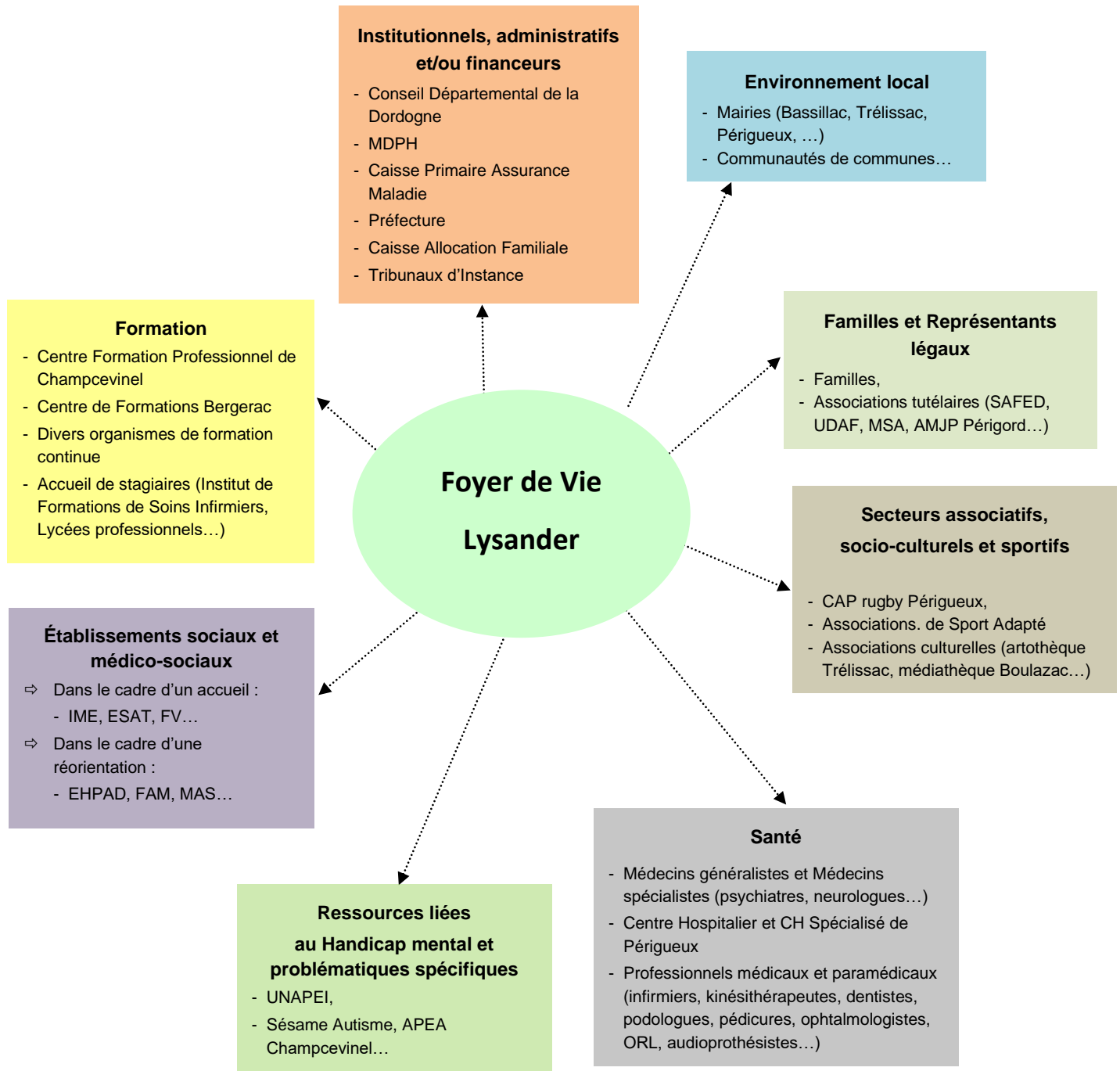
Les échanges à distance sont facilités par courrier, téléphone, skype... Les relations amoureuses et amicales des personnes ne vivant pas ensemble sont préservées et organisées.

Des rencontres sont organisées avec la famille lors de manifestations festives (Noël, fête champêtre, fête de l'automne...), les transports peuvent être assurés par le Foyer de Vie pour favoriser le maintien des liens. Les lieux de rencontres peuvent être divers sur le Foyer de Vie (salon, chambre de la personne...), le repas peut-être pris sur place. Les accompagnements sont systématiquement facilités lors d'évènements importants chez les proches des résidents (mariage, décès...).

Les résidents, les familles et/ou représentants légaux sont invités à une « réunion de restitution » afin de les informer et d'échanger sur les objectifs et les moyens d'accompagnements du résident.

5-6 Les partenariats, les réseaux et l'ouverture de l'établissement

Schéma de présentation des axes d'intervention et des principaux partenaires



5-7 La participation et la représentation des personnes accompagnées

5-7.1 Le projet d'accompagnement personnalisé⁸

Le Foyer de Vie met en place des « réunions Projet d'Accompagnement Personnalisé » chaque mardi selon une programmation définie annuellement. Chaque projet personnalisé fait l'objet d'une actualisation une fois par an, d'autres temps d'évaluations et d'ajustements du projet peuvent être envisagés en fonction des besoins repérés ou du caractère d'urgence de la situation.

Ces temps de travail pluridisciplinaire sont animés par le chef de service avec la présence des membres de l'équipe éducative et de l'infirmière.

Le médecin coordonnateur, la psychologue ou d'autres personnes ressources peuvent être sollicités selon les besoins. Un calendrier prévisionnel des temps de réunions est affiché en début de chaque année afin que chaque référent prépare ses éléments d'observation et d'analyse en ayant au préalable consulté les résidents et/ou représentants légaux sur les désirs ou souhaits. Il s'agit également dans ce temps de mener un travail en lien avec l'équipe afin de recueillir les synthèses des activités, les données propres aux soins et toutes les observations liées à la vie quotidienne et importantes dans le cadre du projet de la personne.

Un écrit est rédigé après chaque réunion par le référent, supervisé par le chef de service et déposé dans le dossier du résident.

Enfin, suite à ce travail, les résidents, les familles et/ou représentants légaux sont invités à une « réunion de restitution » afin de les informer et d'échanger sur les objectifs et les moyens d'accompagnement du résident.

Le Foyer de Vie Lysander propose un accompagnement cohérent et personnalisé en permettant à la personne d'exprimer ses attentes en lien étroit avec ses besoins.

A cet effet, l'établissement nomme un membre du personnel éducatif pour être le garant de la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Personnalisé du résident.

Les principaux objectifs de la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Personnalisé sont les suivants :

- > être attentif et à l'écoute des souhaits et des attentes de la personne en lien étroit avec ses besoins,
- > mettre en place une évaluation des besoins et des potentialités des résidents à partir d'observations et d'outils d'évaluation adaptés,
- > associer les personnes à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet de manière à les rendre actrices de l'accompagnement proposé,
- > définir les grandes orientations, objectifs et axes d'intervention en articulation avec les besoins et les potentialités de chaque résident,
- > garantir une cohérence et une articulation d'intervention et d'accompagnement de la part de l'équipe pluridisciplinaire,

⁸ Lire PAP dans l'ensemble du document

- > envisager grâce à la méthodologie du Projet d'Accompagnement Personnalisé une dynamique institutionnelle non figée, adaptative et évolutive dans le temps en lien avec les besoins de chaque personne,
- > formaliser à l'aide du Projet d'Accompagnement Personnalisé un écrit de référence pour tous et garant de la qualité et de la cohérence de l'action éducative et de l'accompagnement global.

Dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé figure :

- > Un projet individuel d'activités qui doit être formalisé. Il répond à plusieurs objectifs :
 - Offrir aux résidents la possibilité de choisir les activités correspondantes à leurs attentes dans le cadre de la vie quotidienne et sociale
 - Favoriser l'expression des souhaits des résidents ayant des difficultés de communication
 - Coordonner les actions nécessaires à la mise en place des activités
 - Etablir des partenariats avec les structures sociales, culturelles et de loisirs
- > Une synthèse Vie quotidienne
- > Une synthèse Vie sociale
- > Une synthèse Environnement
- > Une synthèse VAS-DIP
- > Un projet de soins

5-7.2 Le Conseil de la Vie Sociale⁹

Cette instance est compétente pour donner son avis et faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, pour participer à des projets comme le projet d'établissement, pour donner son avis sur des outils (livret d'accueil, règlement de fonctionnement ...).

Le CVS est élu pour 3 ans. Il est composé

- > de membres avec voix délibératives :
 - de représentants des personnes en situation de handicap accompagnées dans l'établissement,
 - de représentants des familles ou des représentants légaux,
 - de représentants des professionnels,
 - de représentant de l'Apei Périgueux (obligatoirement l'Administrateur délégué),
- > de membres avec voix consultatives :
 - de représentants de l'équipe de direction (directeur ou directeur adjoint).

Depuis 2022, la possibilité est donnée d'élargir la représentation à un représentant élu de la commune, du Conseil Départemental, de l'ARS, une personne qualifiée.

Le CVS se réunit a minima 3 fois par an. La fonction de Président est assurée par une personne accompagnée.

⁹ Lire CVS dans l'ensemble du document

Des professionnels volontaires et formés, appelés « Personne ressource », accompagnent les élus à la compréhension, à la formulation des questions et les soutiennent dans l'exercice de leurs missions. Le FV Lysander favorise la participation des usagers par l'utilisation d'outils de communication adaptée. Les ordres du jour et les comptes rendus sont adaptés en Facile A Lire et à Comprendre (FALC)¹⁰ et pictogrammes.

Un compte rendu est affiché dans l'établissement ; il est aussi envoyé aux élus avec l'ordre du jour du CVS suivant afin qu'ils puissent en prendre connaissance et le valider au prochain CVS.

5-7.3 La commission menu

Elle se réunit à minima 3 fois par an en même temps que le CVS. Elle est un espace d'expression des personnes accompagnées et de leur famille sur la question des repas proposés au sein de l'établissement.

¹⁰ Lire FALC dans l'ensemble du document

6- Les ressources mises à disposition

6-1 Les ressources humaines

6-1.1 Les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines¹¹

Au sein du Foyer de Vie, la Gestion des Ressources Humaines (GRH) est sous la responsabilité de la direction. Celle-ci met en place en lien avec le Chef de Service les moyens pour une dynamique managériale et une organisation adaptée aux objectifs du projet d'établissement, au respect de la législation et du cadre réglementaire en vigueur.

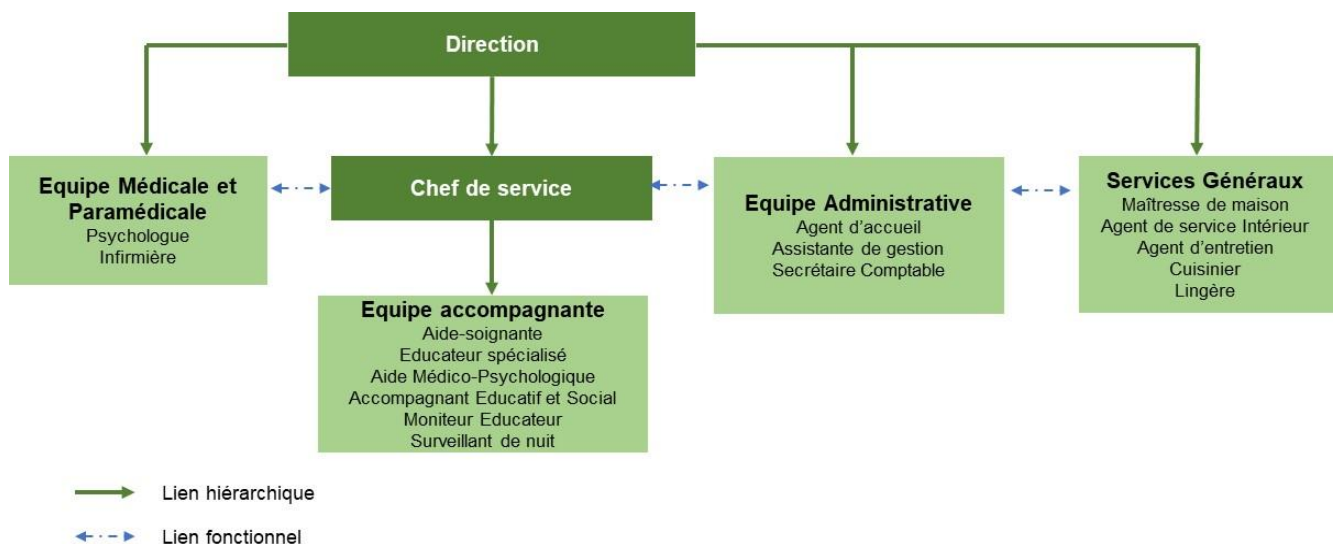
Le recrutement du personnel cadre est réalisé par le directeur en lien avec la DRH et l'administrateur délégué. Pour le personnel non-cadre, le directeur a la délégation pour effectuer les recrutements et les embauches sous CDI ou CDD.

Le Foyer de Vie dispose de fiches de poste pour l'ensemble des professionnels afin de définir les rôles et fonctions de chacun.

La politique de management des ressources humaines privilégie une logique consultative et participative de tous et structure progressivement ses outils (entretien individuel de progrès, entretien annuel de formation ...).

Une enquête annuelle à destination des personnels sur les Risques Psychosociaux vise à améliorer la qualité de vie au travail.

6-1.2 La structuration des compétences et des qualifications



L'établissement représente un effectif global de 49 personnes en contrat à durée indéterminée soit environ 46 Equivalent Temps Plein au 01/09/2023.

¹¹ Lire GRH dans l'ensemble du document

6-1.3 L'organisation / déploiement des ressources humaines

L'équipe éducative : composée d'Educateurs spécialisés, Monitrice éducatrice et d'Aide Médico-Psychologiques ou Accompagnants éducatifs et sociaux. Elle assure l'accompagnement quotidien des résidents ainsi que la mise en place et l'animation d'activités.

L'équipe médicale et para-médicale : composée d'une infirmière, d'aide-soignantes, d'un médecin coordonnateur et d'un psychiatre. Elle assure le suivi médical des résidents en lien avec le médecin traitant et les médecins spécialistes des hôpitaux du secteur. Une psychologue libérale intervient (1 fois/mois) pour des entretiens individualisés

Les services généraux : composés de maîtresses de maison, d'agents de service intérieur, d'agent d'entretien et d'une cuisinière. Ils assurent toutes les prestations hôtelières (entretien des locaux, restauration, entretien des locaux).

Le service administratif : composé d'un agent administratif, d'un Directeur, d'un Directeur Adjoint et d'un Chef de service.

6-1.4 L'organisation des réunions

Type de réunion	Objectif de la réunion	Participants Animation	Fréquence
Réunion institutionnelle	→ Présenter un bilan et annoncer les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les professionnels Animée par la Direction en présence de l'administrateur délégué	Une fois/an
Réunion CVS	→ Informer du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement → Recueillir l'ensemble des demandes des participants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants des résidents ▪ Représentants des familles ▪ Représentants des professionnels ▪ Chef de service ▪ Administrateur délégué Animée par la Direction	Une fois/trimestre
Réunion Commission Menu	→ Informer du fonctionnement et de l'organisation du service de restauration → Recueillir l'ensemble des demandes des participants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants des résidents ▪ Représentants des familles ▪ Représentants des professionnels ▪ Cuisinier ▪ Représentants de l'EA Restauravézère ▪ Chef de service ▪ Administrateur délégué Animée par la Direction	Une fois/trimestre (à la suite du CVS)

Réunion de coordination	<p>→ Partager les différentes informations concernant l'établissement et l'association</p> <p>→ Echanger autour des projets d'activités sorties/séjours</p> <p>→ Point sur les accompagnements des résidents (éducatif/soin)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Professionnels éducatifs ▪ Infirmier ▪ Psychologue ▪ Chef de service <p>Animée par la Direction</p>	Chaque mardi
Réunion projet d'accompagnement personnalisé (PAP)	<p>→ Construire le bilan en équipe à partir du recueil des attentes du résident</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Professionnels éducatifs ▪ Infirmier ▪ Psychologue <p>Animée par le chef de service</p>	Chaque mardi
Réunion de restitution du PAP	<p>→ Echanger sur le PAP et le finaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résident ▪ Représentant légal/proche ▪ Educateur référent ▪ Infirmier <p>Animée par le chef de service</p>	1 fois /an
Réunion des surveillants de nuit	<p>→ Réaliser un point sur le fonctionnement du service</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel de nuit ▪ Chef de service <p>Animée par la Direction</p>	1 fois/trimestre
Réunion du personnel d'entretien	<p>→ Réaliser un point sur le fonctionnement du service</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel d'entretien ▪ Chef de service <p>Animée par la Direction</p>	1 fois/trimestre
Réunion Qualité/Projet d'établissement	<p>→ Réaliser et préparer les démarches d'évaluations à partir des différents référentiels</p> <p>→ Evaluer les plans d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les professionnels (2 groupes) ▪ Représentants des familles ▪ Représentants des résidents <p>Animée par la Direction</p>	1 fois/trimestre

6-1.5 La formation professionnelle et le développement des compétences

Il existe une politique de formation mise en œuvre en cohérence avec les besoins et les divers projets des 3 Foyers de Vie (La Peyrouse, Lysander, Lou Prat Dou Solelh) en faveur des résidents, des perspectives et des évolutions des structures et des pratiques professionnelles

6-1.6 L'analyse des pratiques professionnelles et la régulation des équipes

Analyse des pratiques professionnelles 1 fois /trimestre avec un psychologue et un médecin de l'association, réunion de coordination d'équipe pluridisciplinaire tous les mardis. Enquête sur la qualité de vie au travail et risques psycho-sociaux tous les ans.

6-2 Les ressources immobilières et matérielles

6-2.1 Les bâtiments

L'établissement est ouvert toute l'année, 24h/24h et dispose de 3 pavillons divisés chacun en unités d'hébergement : 2 de 8 personnes et 2 de 13 personnes intégrant une petite cuisine, une salle à manger et une salle commune permettant d'alterner les temps collectifs avec des temps en petits groupes sur chaque pavillon. Chaque chambre dispose d'une salle de bains individuelle.

Un lieu d'accueil est aménagé permettant de recevoir familles et visiteurs. Des familles peuvent être accueillies sur des logements mis à disposition (3 studios et un appartement T1) au sein d'un autre établissement (Foyer de Vie La Peyrouse) dans l'objectif de faciliter et favoriser au maximum le lien.

L'accès aux zones de vie collective comme aux chambres est autorisé mais soumis à autorisation de la Direction pour préserver au maximum l'intimité des résidents.

Le Foyer de Vie dispose de ressources matérielles qui permettent de proposer un cadre de vie adapté, agréable, personnalisé, respectueux de chacun, favorisant le bien-être et le confort de la personne au sein du lieu de vie.

Une cuisine équipée permet de répondre à toutes les obligations règlementaires.

Une salle de soins est équipée avec un espace sécurisé pour le stockage des médicaments et toxiques.

L'ensemble des salles d'activités dispose de matériels adaptés (salle Snoezelen, grande balnéothérapie, salon de bien-être/coiffure, salle d'activités manuelles, atelier cuisine...)

6-2.2 Les équipements au profits des accompagnements

Le FV Lysander dispose de 4 véhicules (2 véhicules 9 places et 1 véhicule 5 places).

6-2.3 Les logiciels d'informations

Le FV Lysander dispose d'un système d'informations porté par l'association. L'ensemble des sites de l'Apei Périgueux sont interconnectés et permettent un accès sécurisé aux serveurs. L'hébergement des données issues des logiciels métiers (DUI, Comptabilité, RH, gestion commerciale, ...) est réalisé sur les serveurs au Siège de l'association.

- > Logiciel IMAGO DU : gestion du dossier Usager,
- > Logiciel IMAGO RH : gestion des dossiers des salariés et des plannings.
- > Logiciel GESSI Finance / Comptabilité.

Au côté de l'association, le FV Lysander s'engage dans le « virage numérique » avec notamment la montée en version du logiciel Dossier de l'utilisateur avec l'Identité Nationale de Santé, la Messagerie de Santé Sécurisée et le Dossier Médical Partagé.

6-3 Les ressources financières

La signature du CPOM a déterminé des moyens de simplification des procédures pour la durée du CPOM : allègement, suppression ou non-obligation de certaines procédures (budgets prévisionnels, comptes administratifs, décisions modificatrices...)

Chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, le Président du Conseil Départemental de la Dordogne fixe par arrêté le tarif du Foyer Lysander pour l'exercice budgétaire en cours.

Le Président de l'Association gestionnaire et le Directeur du Foyer de Vie sont chargés de l'exécution de l'arrêté.

Le prix de journée comprend :

- > Les dépenses afférentes à l'exploitation courante ;
- > Les dépenses afférentes au personnel ;
- > Les dépenses afférentes à la structure (entretien et dépannage, maintenance, assurance, investissement...)

Une déduction est faite des recettes venant en atténuation du nombre de journées prévues. Une facture mensuelle est adressée à terme échu au service tarification de l'aide sociale du département dont dépend le résident. Ce document relève le nombre de jours de présence mensuelle (chaque journée entamée est due dans sa totalité).

La famille ou le représentant légal du résident reste gestionnaire tant de la déclaration des ressources que du reversement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) auprès de la trésorerie du département d'origine.

7- Les axes de développement

7-1 La présentation du diagnostic

Ce diagnostic s'appuie sur les différentes démarches d'évaluation de la qualité, des diagnostics CPOM.

INTERNE

(Accompagnement / RH / Aspect financier et budgétaire / Architecture / SI / ...)

Forces

- Projets d'accompagnement personnalisés adaptés aux besoins des personnes.
- Architecture et prestations hôtelières de qualité
- Développement d'activités dédiées à l'inclusion professionnelle. (Passerelles FV/Esat)
- Ouverture sur l'extérieur sur les loisirs, activités, séjours (citoyenneté, inclusion).
- Projet de soins structuré et porté par l'infirmière.
- Politique de Bientraitance avec outils adaptés.

Faiblesses

- Augmentation de la charge en soins et de l'accompagnement dans les actes de la vie courante en lien avec le vieillissement des personnes.
- Budget alloué insuffisant à l'accompagnement du vieillissement des personnes.
- Accompagnement de personnes atteintes de TSA nécessitant de nouvelles formations du personnel et un projet d'accompagnement spécifique à formaliser.
- Manque de fluidité des parcours freinant de nouvelles admissions.

EXTERNE

(Partenariats / Cadre légal / Attractivité / ...)

Opportunités

- Révision du schéma départemental de la Dordogne 2023-2028 intégrant une dimension sur le vieillissement.
- Révision du Projet Régional de Santé Nouvelle Aquitaine 2023-2028 (propositions de mesure nouvelles en lien avec le vieillissement).
- Nouveau projet associatif 2023-2030
- Nouvelle réflexion menée autour du concept d'autodétermination et les communications alternatives et améliorées (CAA).
- Virage numérique en santé.

Menaces

- Contexte économique difficile.
- Problème d'attractivité des métiers du médico-social.
- Absence de places suffisantes sur le département pour les personnes handicapées vieillissantes.
- Absence de budget différencié pour l'accompagnement et la prise en soins des personnes handicapées vieillissantes sur les FV.
- Absence de projet sur le département pour l'accueil et l'accompagnement de publics spécifiques (Jeunes relevant de « situation complexe », personnes atteintes de TSA).

7-2 La présentation du plan d'actions

Ce diagnostic s'appuie sur les différentes démarches d'évaluation de la qualité et les diagnostics effectués dans le cadre du CPOM (cf fiches-actions en annexes).

Domaine 1 – Axes de progrès : les références spécifiques du Foyer Lysander

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Réactualiser le contrat de séjour et règlement de fonctionnement	x	
⇒ Favoriser l'inclusion sociale et solidaire des résidents. Mener des actions extérieures qui valorisent socialement les personnes accueillies (bénévolat, productions diverses, activités créatives...). Développer des projets culturels et sociaux sur le territoire. Favoriser les inscriptions de résidents dans les associations du village de Bassillac et sur le territoire		x
⇒ Développer des actions favorisant l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes accueillies	x	
⇒ Poursuivre les différents projets liés à la garantie des droits à la participation des résidents initiée par l'APEI Périgueux (commissions menus, Association « Nous Aussi », CVS Départemental...)	x	
⇒ Développer les projets « Passerelles » en assurant un accompagnement de qualité dans le cadre du Service d'Accompagnement d'Insertion Professionnelle (Atelier bougies, Restaurant « L'Envol »)	x	
⇒ Développer la télémédecine		x
⇒ Présenter, analyser et prendre en compte les recommandations de la commission santé de l'Apei Périgueux (protocoles, dispositifs d'urgence...)	x	
⇒ Présenter, analyser et prendre en compte les recommandations de la HAS avec l'ensemble des professionnels. Présentation et diffusion d'une nouvelle recommandation tous les ans.		x

Domaine 2 – Axes de progrès : La personnalisation de l'accompagnement

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Rechercher des formes de communication alternatives et améliorées à chaque résident (pictogrammes, photos, langage simplifié, tablette) après évaluation et les noter dans le projet personnalisé	x	
⇒ Anticiper et former les personnels à l'accompagnement des personnes vieillissantes les plus dépendantes (transferts, utilisation des matériels adaptés...)	x	
⇒ Anticiper et former tous les personnels de cuisine sur les régimes et textures modifiées à développer et à anticiper avec la perte d'autonomie des résidents	x	
⇒ Adapter l'accompagnement aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique	x	
⇒ Développer un nouveau projet d'accompagnement des résidents externes	x	
⇒ Développer un nouveau projet de transports des résidents externes	x	
⇒ Informatiser les plannings d'activités individuels		x
⇒ Assurer la montée en compétences des professionnels		x

Domaine 3 – Axes de progrès : la garantie des droits et la participation

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Créer des outils de communication "Facile A Lire et à Comprendre" pour les documents à destination des résidents	x	
⇒ Evaluer et formaliser les possibilités de communication de chaque résident dans les PAP		x
⇒ Evaluer les possibilités de déplacement de chaque résident sur le territoire pour favoriser l'autonomie de déplacement	x	
⇒ Développer des actions favorisant l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes accueillies		x

Domaine 4 – Axes de progrès : la protection et la prévention des risques inhérents à la situation de vulnérabilité des usagers

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Mettre en place des protocoles validés par la commission santé (protocoles de soins, dispositifs d'urgence, sécurisation du circuit du médicament, ...)	x	
⇒ Prévenir, anticiper et accompagner les personnes pendant les situations de « crise » et installer un lieu de calme et de répit	x	
⇒ Assurer la diffusion et l'application du protocole de signalement de maltraitance de l'APEI Périgueux	x	
⇒ Diffuser et appliquer l'ensemble des protocoles de soins validés par la commission santé à l'ensemble de l'équipe éducative et soignante	x	
⇒ Maintenir un programme d'information et de prévention en lien avec la VAS-DIP (Vie Affective et Sexuelle, Droit à l'Intimité et à la Pudeur).	x	

Domaine 5 – Axes de progrès : Le Foyer Lysander dans son environnement

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Suivre les préconisations retenues par l'association en lien avec le diagnostic posé par la commission vieillissement 2022	x	
⇒ Soutenir et poursuivre la politique de partenariat de l'établissement. Analyser, formaliser et évaluer de manière plus formelle le partenariat pour un développement de ce dernier adapté aux besoins et aux projets individualisés des résidents.		x

Domaine 6 – Axes de progrès : Le système de suivi et d'évaluation

Axes progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Préparer l'évaluation externe de 2024 à partir d'une auto-évaluation effectuée à partir du référentiel de la HAS		x
⇒ Diffuser le plan d'actions retenu suite à l'auto-évaluation de 2024		x
⇒ Diffuser le plan d'actions du PE 2023-2025	x	

📍 Foyer de Vie Lysander
12 Route de l'Aérodrome
24330 Bassillac-et-Auberoche

☎ 05 53 02 60 80

✉ lysander@apei-perigueux.fr

🌐 www.apei-perigueux.org

📘 Apei Périgueux

 **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences 